

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE le ONZE AVRIL
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-huit heures
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du Conseil municipal : 05 avril 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 18

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 04

Nombre de votants : 22

- Pour : 22

- Contre : /

- Abstention : /

Présents : 18

Mmes, MM. MARCHAND Thierry, ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, FOURNET Bernard, VERNET Josette, MUET Daniel, MARULLAZ Marie-Paule, BRAIZE Jean-Michel, BAUD Philippe, LEFANT Myriam, MARTIGNONI Florence, GAYDON Jeanine, ROSSET Emmanuelle, GAYDON Jean-François, PAGE Olivier, MUGNIER CASTEX Margaux

Absents et excusés : 05

MM. Mmes BAUD PACHON Valérie, BÉARD Patrick, COQUILLARD Michel, RASERA Louise et TROMBERT Fabien

Pouvoirs : 04

Madame BAUD PACHON Valérie

Monsieur BÉARD Patrick

Monsieur COQUILLARD Michel

Madame RASERA Louise

à Monsieur BERGER Jean-François - maire

à Monsieur FOURNET Bernard

à Monsieur BAUD Philippe

à Madame MUGNIER CASTEX Margaux

- Madame Margaux MUGNIER CASTEX a été désignée secrétaire -

D_2024_04_27

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : SUBVENTION 2024 A L'APE DES ECOLES PUBLIQUES DE MORZINE-AVORIAZ

Il est fait part de la demande de subvention sollicitée par l'association des parents d'élèves des écoles publiques de Morzine-Avoriaz.

Cette subvention, d'un montant de 1 700 € est justifiée pour financer la vie extra-scolaire des écoles (activités, les sorties, cadeaux de Noël, achat de matériel scolaire ou périscolaire...) étant précisé que, parallèlement, l'association s'investit par des actions pour participer à ces financements (vente de fleurs, soirée thème à l'automne, buvette et petite restauration à l'occasion du spectacle de fin d'année...)

Vu l'avis favorable de la commission référente,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le versement d'une subvention d'un montant de 1 700 € à l'APE des écoles publiques de Morzine-Avoriaz,

AUTORISE M. le maire à mandater cette subvention sur le budget principal 2024 de la commune au compte 6574.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 16 avril 2024.

La secrétaire de séance,
Margaux MUGNIER CASTEX.



Le maire de Morzine,
Jean-François BERSER



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine,
d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif
dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.*
